

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Séance du vendredi 7 novembre 2024

À l'ouverture de la séance, vingt-quatre membres du conseil de l'institut étaient présents ou représentés et huit procurations ont été enregistrées.

Membres désignés par le Recteur de l'académie de Dijon

Monsieur Thierry GOATER
Madame Nadine NORGEOT-VERON
Madame Pascale SOVCIK – procuration à madame Audrey BOISSON
Madame Elisabeth OUDON - procuration à monsieur Bruno DUPONT
Monsieur Bruno DUPONT
Madame Audrey BOISSON

Membres désignés par le Président de l'université de Bourgogne

Madame Audrey BENTZ – procuration en blanc
Madame Sophie MORLAIX – procuration à madame Sophie AUDIDIÈRE
Madame Sandrine ROUSSEAU – procuration à monsieur MUYARD
Monsieur Thierry HOHL – procuration à madame Hélène CONFURON

Membre représentant Dijon métropole

Monsieur Franck LEHENOFF – procuration en blanc

Membres élus

Collège B : représentants des maîtres de conférences ou assimilés
Monsieur Pierre LECEFEL

Collège C : représentants des autres enseignants relevant d'un établissement d'enseignement supérieur
Monsieur Sébastien DELARCHE – procuration à monsieur Etienne BOGGIO
Madame Hélène CONFURON

Collège D : autres enseignants relevant de l'éducation nationale
Madame Christiane SALMAIN-NORMAND – procuration à monsieur Olivier BOULIN
Monsieur Étienne BOGGIO

Collège E : représentants des autres personnels
Monsieur Olivier BOULIN

Constatant que le quorum est atteint, monsieur Thierry GOATER, président du conseil de l'Institut, ouvre la séance à 10h13.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il donne la parole à madame la rectrice de l'académie de Dijon qui vient de prendre ses fonctions. Madame la rectrice, Mathilde GOLLETY, se présente en tant que professeure des universités, enseignante-chercheuse en marketing et communication spécialisée en sciences de gestion à l'université Paris-Panthéon-Assas. Elle a précédemment dirigé une école doctorale et occupé une mission de présidence de la seule instance nationale compétente en charge de l'évaluation des programmes de formation portés par des écoles de managements privées. Et elle remercie chaleureusement l'assemblée de l'accueil qui lui est fait.

Monsieur Thierry GOATER remercie madame la rectrice et passe la parole à monsieur le président de l'université, monsieur Vincent Thomas. Il rappelle que l'INSPE est sous la double tutelle du rectorat et de l'université. Il mentionne la tenue de la première journée de la célébration de la laïcité à l'université de Bourgogne. A cette occasion, et à l'initiative de l'INSPE, l'amphithéâtre situé sur le site de Dijon rue Charles Dumont a été baptisé le 16 octobre 2024 du nom de monsieur Samuel PATY. Il souligne également l'évolution de l'université qui mène des actions pour améliorer l'accueil des étudiants et se rapprocher du monde scolaire. Il termine son propos en renouvelant à la rectrice ses meilleurs vœux d'accueil et d'installation dans ses nouvelles fonctions et espère la poursuite de tout le travail entamé avec ses prédécesseurs.

Ensuite, monsieur le président du conseil présente un nouveau membre du conseil : monsieur Bruno Dupont, secrétaire général adjoint de l'académie et directeur des ressources humaines succédant à monsieur Cédric Petitjean.

3

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur Thierry GOATER, souhaite donner la parole à madame Chantal CLERC pour un point d'information important. La responsable administrative de l'INSPE annonce l'organisation des élections pour le renouvellement des membres du conseil d'institut. Elle indique qu'elles se dérouleront les 3 et 4 décembre 2024. Les collèges A, B, C, D, E sont concernés par les opérations électorales organisées par la seule voie dématérialisée. Les candidatures sont à déposer entre le 13 et le 20 novembre. Madame Elsa LANG RIPERT rappelle aux étudiants, relevant du collège F, qu'ils ne sont pas concernés par cette élection au motif qu'ils ont été élus l'année dernière et qu'ils peuvent mener leur mandat de deux ans à terme.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2024 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

La directrice de l'INSPE, madame Elsa LANG RIPERT souhaite prendre la parole pour présenter les particularités de l'INSPE et faire une présentation de quelques points d'information au sujet de la rentrée 2024-2025. En préambule, elle souligne le périmètre atypique de l'INSPE de Bourgogne par rapport aux 32 INSPE sur le territoire. En plus de sa mission de la formation initiale des futurs enseignants, l'ESPÉ, en 2013, a été créée comme un pôle « enseignement, éducation, formation et culture ». Ainsi, au-delà du Département MEEF assurant la formation initiale des futurs enseignants, l'INSPE a un département Sciences de l'éducation, un département d'enseignement Diderot dans le domaine de la culture, un Centre

d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation (CIPE), transversal à toute l'université mais rattaché à l'INSPE et le laboratoire Institut de Recherche sur l'Éducation (IREDU).

Madame Elsa LANG RIPERT présente ensuite les effectifs de l'INSPE en quelques chiffres. L'institut Diderot, le Département MEEF, le Département Sciences de l'éducation, ayant la spécificité d'avoir une licence EFEC à Dijon et Nevers en plus du master, ont des effectifs stables sur les trois dernières années. Cela représente environ 2 000 étudiants chaque année avec la particularité que les étudiants de masters MEEF réussissent bien les concours. Les modules de Prépro MEF, présents dans toutes les licences de l'université, ont fait l'objet d'une rénovation. Sur Parcoursup, madame la directrice souligne que la licence EFEC est très attractive auprès des étudiants avec une moyenne de dix candidatures pour une place. L'INSPE a mis en œuvre la nouvelle offre de formation (Diderot et Sciences de l'Éducation) dans le cadre de la vague C et le processus est presque accompli. Madame la directrice annonce également la fin du transfert du site MEEF de Chalon-sur-Saône à Dijon. Elle évoque aussi la création à venir de l'EPE Université Bourgogne Europe. Monsieur le président de l'université précise que cela ne changera rien pour les composantes si ce n'est d'élargir le périmètre de l'université de Bourgogne à de nouveaux établissements.

2 – Questions statutaires :

a. Modifications du règlement intérieur de l'INSPE

Monsieur le président du conseil annonce que quatre questions statutaires sont à aborder dont trois sont soumises à un vote.

4

Le président commence par le premier point relatif à la modification du règlement intérieur et il passe la parole à monsieur Julien MUGNIER, madame la directrice de l'INSPE précisant que la modification demande peu d'explications. Le directeur adjoint du Département MEEF indique qu'il s'agit de changer le nom d'un parcours du master MEEF 2nd degré, « Sciences de gestion » devenant « Eco-gestion ». L'intérêt de ce changement de nom, en associant le nom à la discipline, est de rendre plus visible ce diplôme dans la procédure Mon master. Le même changement de nom ayant lieu dans le conseil de perfectionnement. Madame la directrice souligne que cette démarche permet de susciter d'avantage d'attractivité pour cette formation. Et monsieur Julien MUGNIER confirme que ce parcours a des difficultés à recruter.

Ce point du règlement intérieur **est voté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

b. Désignation par le conseil d'institut d'une personnalité extérieure

Monsieur le président du conseil donne la parole à madame la directrice de l'INSPE. Elle explique que parmi les trois personnalités extérieures actuelles, monsieur Philippe CLAUS a démissionné pour des raisons de santé. Chaque membre du conseil peut proposer un ou plusieurs candidats. Madame Elsa LANG RIPERT émet le souhait qu'au prochain conseil d'institut des noms soient proposés et qu'un vote ait lieu pour sa désignation. Monsieur Thierry GOATER approuve la procédure et passe au troisième point.

c. Désignation de la direction du CIPE

Monsieur Thierry GOATER passe la parole à madame la directrice de l'INSPE. Elle rappelle que les directeurs adjoints des quatre Départements de l'INSPE sont désignés par le conseil d'institut sur proposition de la directrice après un appel à candidatures. Suite au départ en détachement de madame Joëlle DEMOUGEOT-LEBEL l'appel a été lancé auprès des enseignants de l'INSPE et de toute l'université. Madame Lucie Corbin a proposé sa candidature à la direction du CIPE et elle en est actuellement l'administratrice provisoire. Madame Elsa LANG RIPERT l'invite à présenter ses motivations. Madame Lucie Corbin explique qu'elle s'est portée candidate afin de mettre ses compétences et ses expériences proches dans le domaine de la pédagogie universitaire au profit du CIPE.

Madame Lucie Corbin **est élue à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

d. Désignation d'un membre du COSP par le conseil d'institut

La parole est donnée par le président du conseil à madame Elsa LANG RIPERT. Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique est composé de 24 membres dont 12 désignés de droit par le président de l'université sur proposition de la direction de l'INSPE et 12 personnalités extérieures, dont 6 désignées par la directrice et 6 par le conseil d'institut. Parmi ces 6 personnalités désignées par le conseil, monsieur Laurent TAINURIER siégeait en tant que directeur territorial de CANOPÉ, lequel établissement a proposé qu'il soit remplacé par une collègue, madame Clairelle LESTAGE, directrice de l'atelier 21 de CANOPÉ. Madame la directrice propose donc cette candidature auprès des membres du conseil.

5

Madame Clairelle LESTAGE **est élue à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

3 – Questions relatives à la formation

a. Capacités d'accueil en master 1 et critères de sélection pour la rentrée 2025

Madame la directrice indique qu'un certain nombre de documents ont été communiqués aux membres du conseil. Le premier degré ne présente pas de modification, les seuls changements concernent le 2nd degré MEEF. Monsieur le directeur adjoint du Département MEEF explique que la capacité d'accueil globale n'est pas modifiée. Seule la répartition entre les redoublants et les recrutements sur Mon Master a été modifiée. Le nombre de places a été légèrement augmenté dans le recrutement sur Mon Master. Il souligne que la mesure n'est pas si anecdotique, elle permet de faire un rééquilibrage pour éviter dans certains parcours un ratio de redoublants trop important par rapport au recrutement sur Mon master. Il ajoute aussi que ces modifications mineures ont un impact significatif pour certains parcours dont la capacité d'accueil n'est pas atteinte. Monsieur Julien MUGNIER précise également que pour certains parcours, un entretien est possible dans la deuxième session afin de tester la motivation de certains étudiants.

Monsieur Julien MUGNIER aborde le dernier point concernant la capacité d'accueil en EPS. Il souhaite faire le lien avec le conseil d'institut qui avait eu lieu il y a un an. La capacité d'accueil en EPS avait été proposée à 70 puis votée à 75. Et à la suite de ce conseil la CFVU a porté l'effectif à 85. Et ce dernier chiffre est celui présenté à ce jour. Monsieur Bruno Dupont prend la parole afin d'apporter plusieurs précisions. Il indique que le rectorat souhaiterait revenir à la proposition d'une capacité d'accueil à 70 dans la mesure où une vingtaine d'étudiants seulement deviennent fonctionnaires stagiaires après le concours du CAPEPS. En

outre la question se pose de savoir quelle est l'insertion professionnelle des détenteurs d'un master lorsqu'ils ne sont pas recrutés comme professeur d'éducation physique et sportive. Ensuite Monsieur Bruno Dupont précise que la priorité du rectorat est d'accompagner les étudiants de M2 et les fonctionnaires stagiaires. Or le rectorat a des difficultés pour trouver un nombre suffisant de tuteurs et il est très difficile de trouver des supports d'affectation pour les stagiaires. Il serait donc favorable à la réduction de la capacité d'accueil en M1. Il procède enfin à l'analyse rétrospective de l'année écoulée qui offrait une capacité d'accueil théorique rehaussée à 85. Et dans les faits seulement 73 étudiants se sont inscrits. Il en conclut que le vote initial à 75 du conseil d'institut de 2023 était réaliste.

Monsieur Julien MUGNIER souhaite préciser qu'en raison de cette capacité d'accueil non atteinte, l'INSPE de Dijon a procédé à des recrutements extérieurs à l'académie de cinq étudiants, portant les effectifs à 78. Et il souligne que les capacités d'accueil dans les autres INSPÉ sont comprises entre trente et cinquante. Il explique qu'avec les effectifs actuels, les stages ont dû se dérouler en binôme, voire en trinôme dans un cas.

Monsieur Paul SIERRA-MORENO complète ce propos en expliquant l'iniquité entre les étudiants d'EPS et ceux des autres filières qui bénéficient d'un stage individuel.

Madame la rectrice souligne l'importance de l'équité et de la qualité de la formation dispensée aux étudiants. Elle précise que cette capacité en EPS fait peser des dépenses et des difficultés très importantes sur les ressources du rectorat. Et elle s'interroge sur les débouchés des étudiants non reçus au concours.

Monsieur MUGNIER prolonge la réflexion en évoquant la réforme, prévue mais non aboutie pour l'instant, de la formation initiale. Si elle se met en place selon le projet évoqué, seuls les lauréats du concours pourraient accéder au master MEEF. Pour les étudiants de STAPS la capacité d'accueil ne serait plus en corrélation avec les effectifs proposés actuellement. Et il étend ces perspectives à tous les autres parcours.

Monsieur le président de l'université prend la parole et explique qu'aujourd'hui il existe de nombreux autres métiers que ceux offerts par le CAPEPS. Ainsi, la diversification des débouchés a bien eu lieu. Il indique que le sujet des capacités d'accueil a fait débat à la CFVU l'année dernière. Initialement une capacité de 100 était demandée. Le conseil de l'institut avait proposé de réduire à 70. Et lors de la discussion à la CFVU le chiffre de 85 a été proposé. Le président de l'université propose aux membres du conseil de voter, s'ils le souhaitent, une capacité d'accueil à 75.

Le président du conseil propose de faire voter une capacité d'accueil globale en EPS de 75, dont 70 sur Mon Master et 5 hors Mon Master.

Cette proposition est **votée à l'unanimité** par les membres du conseil présents ou représentés.

Madame Géraldine FARGES prend la parole afin d'expliquer qu'en Sciences de l'éducation les capacités ont été légèrement augmentées sur Mon Master en raison d'un nombre moins important de candidatures.

Les modifications **sont votées à l'unanimité des membres** présents ou représentés.

b. Éléments de cadrage Parcoursup pour la campagne 2025

Pour la licence et le PPPE, madame Géraldine FARGES indique qu'il n'y a aucun changement. Les critères importants pour la sélection des dossiers étant l'autonomie des lycéens et surtout les compétences en français et en mathématiques.

Les éléments de cadrage Parcoursup sont **soumis au vote et approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

c. Offre de formation pour les étudiants internationaux

Madame Géraldine FARGE annonce que l'évolution porte sur l'ouverture aux étudiants internationaux de la licence EFEC en L2 et L3.

Cette proposition est **votée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

1 Questions financières :

a. Bilan du budget 2024

Monsieur le président du conseil passe la parole à la responsable administrative. Madame Chantal CLERC présente la nouvelle responsable financière de l'INSPE, madame Eloïse DELCROIX qui a pris ses fonctions mi-octobre. La parole lui est laissée pour exposer le bilan de l'exercice 2024. Elle indique que le taux d'exécution budgétaire se situe à environ 84%. Pour mémoire, celui de l'année dernière fin novembre 2023 était à 87%. L'objectif est d'engager la totalité du budget d'ici la fin d'année y compris pour les sites départementaux. Et les opérations de clôture de fin d'année vont bientôt commencer.

b. Proposition du budget initial 2025

Madame Elsa LANG RIPERT rappelle les grandes lignes directrices présidant la stratégie de ce budget. Ainsi, les quatre grands axes du budget sont :

- participer au développement professionnel, à la vie des Départements et des sites ;
- dynamiser la politique d'ouverture culturelle et internationale ;
- poursuivre une politique active sur le numérique éducatif ;
- maintenir les efforts pour le développement de la recherche.

Elle souligne qu'il est plus intéressant pour les membres du conseil de connaître en fin d'année le résultat des actions mettant en œuvre ces orientations stratégiques.

Madame la responsable administrative de l'INSPE prend la parole pour donner les grandes lignes du budget initial 2025. La dotation globale de fonctionnement allouée par l'université reste similaire à celle de l'année précédente puisqu'elle est à hauteur de 760 000€. Madame Chantal CLERC indique de façon globale que pour les propositions de répartition par département le budget est stable par rapport à l'exercice 2024. Le site de Chalon ayant fermé, son budget est réalloué au Département MEEF. La ligne de fonctionnement courant est importante dans la mesure où elle assure la prise en charge des frais de mission. C'est la raison pour laquelle 4 000€ ont été basculés sur cette ligne.

Ces ajustements budgétaires sont soumis au vote et **approuvés à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

c. Tarifs

Le premier point concerne la modification des tarifs dans les sites territoriaux. Monsieur le président Thierry GOATER passe la parole à madame Chantal CLERC. Elle explique qu'il s'agit comme chaque année de l'augmentation de tarifs des tickets de cantine, d'hébergements, des locations de salles afin de limiter les déficits par rapport à l'augmentation des coûts.

Une question est posée par monsieur Olivier BOULIN sur le tarif des tickets de cantine. Il évoque le fait que le tarif est le même pour les étudiants et les personnels rémunérés avec un indice inférieur à 480. Et il demande si une réflexion serait envisageable au sujet d'une distinction tarifaire entre ces deux catégories d'utilisateurs du service de restauration, en demandant une participation financière plus importante aux personnels. La directrice de l'INSPE demande si cette tarification est réglementée. Le président du conseil de l'institut souhaite que la réponse sur les modalités de fixation du tarif soit apportée au prochain conseil.

Les modifications des tarifs sont soumises au vote et **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Le deuxième point concerne la demande d'une subvention étudiante. Madame Chantal CLERC précise que le Département Diderot verse chaque année une subvention à l'ACEF. Le montant de la subvention demandée s'élève à 5 000€ pour des activités culturelles dispensées auprès des formations de l'institut Diderot.

La subvention est **votée à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

8

5 Approbation de conventions

Monsieur le président du conseil de l'institut propose de procéder à un vote groupé sur l'ensemble des conventions. Il laisse la parole à madame Chantal CLERC afin de porter à la connaissance du conseil les conventions suivantes :

- Convention de mutualisation du service restauration et hébergement pour l'accueil des étudiants de l'INSPE au lycée Jacques Amyot d'Auxerre du 01/09/2024 au 31/08/2027. Aucun impact financier n'est à signaler puisque les étudiants règlent leurs propres frais.
- Convention d'organisation et d'animation de formation auprès des étudiants avec l'Aroéven.
- L'avenant n°5 à la convention relative à la participation du département de la Nièvre concernant l'INSPE sur le site de Nevers. L'objet porte sur la refacturation au département des frais relatifs aux dépenses des fluides.
- L'avenant n°33 à la convention avec le CROUS et le site de l'INSPE de Nevers pour l'agrément d'un restaurant prévoit le remboursement des tickets à un euro pour les étudiants boursiers.
- Pour la convention PREFALC, madame la directrice de l'INSPE prend la parole. Elle précise que l'INSPE est l'heureux lauréat sur toute la France du projet PREFALC, Programme de Recherche avec l'Amérique Latine et les Caraïbes. L'INSPE de Bourgogne a un partenariat avec la Colombie, l'université de las Caldas à Manizales et le Pérou avec l'université pontificale de Lima. Ces trois partenaires vont organiser trois écoles d'été. Une en France l'année prochaine où l'INSPE va accueillir la Colombie et le Pérou. Et inversement l'INSPE se rendra en Colombie et au Pérou. Les thématiques portent sur l'apport des sciences cognitives dans la formation universitaire autour de trois domaines : les interactions éducatives, le multilinguisme et un domaine intéressant beaucoup

la Colombie, les situations de conflictualités au sein de l'éducation. Le président de l'université a déjà signé cette convention par l'intermédiaire du pôle recherche. La somme de 20 000 euros est attribuée à l'INSPE afin, principalement, de financer les déplacements des trois partenaires entre les trois pays. Madame la directrice souligne la satisfaction de l'INSPE d'avoir obtenu ce projet très intéressant.

- Convention relative à l'élimination des déchets non ménagers pour le site d'Auxerre pour la période 2025/2028 avec la Communauté de l'auxerrois.
- Convention d'utilisation temporaire de la salle d'escalade de Dijon métropole par le Département métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) de l'INSPE en partenariat avec Cime altitude 245.
- La régularisation de deux conventions pour les années 2022-2023 et 2023-2024 avec le GIP Formation Tout au Long de la VIE (FTLV). Les agents au GIP interviennent dans les masters CCRF sur une centaine d'heures TD.

Monsieur le président de l'Université fait un rappel général à l'échelle de l'établissement sur les difficultés rencontrées dans le circuit des conventions. Il rappelle la nécessité pour tous les services d'être rigoureux en mettant les conventions dans le circuit dès que chacun en a connaissance. L'enjeu portant sur l'encaissement des recettes. La difficulté repose sur le manque d'information sur l'existence de certaines conventions.

En l'absence de question, les conventions sont **approuvées à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

9

6 Questions diverses

Monsieur le président du conseil passe la parole à madame Géraldine FARGES. La directrice adjointe de Département des Sciences de l'éducation explique qu'elle porte la parole de madame Sophie AUDIDIÈRE qui a eu un empêchement pour assister au conseil. Il s'agit de la licence EFEC répartie sur deux sites et trois promotions. Elle explique les contraintes existantes pour l'organisation du calendrier des examens.

Le conseil convient que les solutions alternatives sont à discuter.

Madame la directrice, de par son expérience, explique qu'un savoir-faire est à développer dans le domaine de la coordination inter-sites.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Thierry GOATER lève la séance à 12h30.

Le président du conseil de l'institut

Thierry GOATER